



Accueil de Loisirs Cazifolie's

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

L'Accueil de loisirs sans hébergement Cazifolie's, est géré par l'association CAP CAZI reconnue d'utilité publique, rattachée à la fédération des Familles Rurales du Lot et Garonne.

L'accueil est organisé à Cazideroque dans les locaux de l'ancienne école appartenant à la mairie de Cazideroque et mis à disposition gracieusement par Fumel Vallée du Lot. Les charges de fonctionnement restent à la charge de l'association (fluides, entretien des locaux).

L'accueil de loisirs bénéficie d'un récépissé de déclaration de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations pour 50 enfants de 3 à 14 ans.

I- OUVERTURE

Le centre est ouvert de 7^h30 – 18^h30, les mercredis (période scolaire) et du lundi au vendredi (période de vacances scolaires). La structure est fermée pour les vacances de Noël.

Nous proposons des accueils en journée et demi-journées (avec ou sans repas).

Les enfants doivent arriver au centre : le matin avant 10h, et l'après-midi avant 14h.



2- ÉQUIPE D'ENCADREMENT

L'équipe d'animation est composée d'animateurs placés sous l'autorité de la directrice de l'Accueil de Loisirs (Licence professionnelle Responsable de service d'accueil petite enfance) avec un minimum de 80 % d'animateurs diplômés (BAFA) ou en cours de formation.

L'équipe permanente est composée de 2 animatrices BAFA.

Le nombre des animateurs varie en fonction du nombre d'enfants présents en restant conforme à la réglementation en vigueur.

Pour les périodes de vacances scolaires, l'équipe est complétée par des animateurs saisonniers.

3- INSCRIPTIONS

Le dossier d'inscription est à retirer directement au centre de loisirs, ou bien peut être envoyé par mail sur simple demande.

Ces documents sont à remettre au plus tard le premier jour d'accueil :

- La fiche d'inscription dûment complétée
 - ✓ Une autorisation concernant le transport et le droit à l'image
 - ✓ - les personnes autorisées à récupérer les enfants
- La fiche sanitaire des enfants
- Le carnet de santé des enfants
- L'attestation CAF ou MSA (avec quotient familial et n° allocataire)
- L'attestation de la carte vitale
- L'attestation d'assurance Responsabilité Civile des enfants ou individuelle extra-scolaire
- L'acceptation du présent règlement intérieur

Les familles adhèrent à l'association par le biais d'une cotisation annuelle (année civile) valable pour sur l'ensemble des structures gérées par l'association (accueils de loisirs et crèche).

4- RÉSERVATION

Les réservations s'effectuent :

- Sur le portail familles : <https://association-cap-cazi.portail-defi.net>
- Par mail : cazifolies@capcazi.fr
- Par téléphone : 05.53.40.77.09

- **Pour les mercredis** : réservation par cycle (mercredi entre chaque période de vacances), 7 jours avant le début de la période.

- **Pour les petites vacances scolaires** : réservation 7 jours avant le début de la période

- **Pour les vacances d'été** : Réservation deux semaines avant la période (juillet et août)

A défaut de réservation, il est possible d'inscrire votre enfant au plus tard le jour même, fonction des places disponibles, en contactant le centre avant 9h30 au 05 53 40 77 09.

Annulation :

En cas d'absence, les familles doivent prévenir l'Accueil de Loisirs 48 h à l'avance.

Faute de respecter ce délai, toute absence non justifiée (certificat médical, décès...) peut être facturée.

5- TARIFS ET FACTURATION

Les tarifs sont modulés fonction du quotient familial, ils s'étendent de 2.70€ à 11.50€ . Ils sont affichés à l'accueil de loisirs.

La facturation a lieu en fin de mois.

La section Accueil de loisirs (Cazifolie's et périscolaire) établit une seule et même facture mensuelle par famille. Vous pouvez demander une facture par enfant et/ou par structure si nécessaire.

Le règlement des factures s'effectue à l'accueil de loisirs selon le moyen de paiement de votre convenance (chèque, espèces, CESU, virement bancaire).

Les tarifs sont révisables annuellement.

6- RESPONSABILITÉS ET ASSURANCES

Les Parents doivent accompagner leurs enfants jusqu'à l'accueil au moment de leur arrivée au Centre de Loisirs. Au moment du départ, et en l'absence des parents, les enfants ne seront confiés qu'à des personnes dûment habilitées par le responsable légal.

Avant 7 h 30 et après 18 h 30, l'organisateur est déchargé de toute responsabilité vis à vis de l'enfant.

L'association est titulaire d'un contrat d'assurance comprenant une responsabilité civile.

Les enfants doivent être personnellement assurés par le biais d'une assurance individuelle extra-scolaire et nous transmettre l'attestation.

7- SANCTIONS

Dans le cas où les parents ou les enfants ne respecteraient pas le règlement intérieur, l'association se réserve le droit de réexaminer l'inscription de l'enfant.

Un enfant pourra être renvoyé du Centre de Loisirs si son attitude est incompatible avec les règles de vie du Centre ou pour tout autre motif grave.

8- MALADIES CONTAGIEUSES – TRAITEMENTS - ACCIDENTS

Les enfants atteints d'une maladie contagieuse ne seront pas acceptés à l'accueil de loisirs.

Il ne sera donné aucun médicament à l'enfant sans certificat médical.

Il est obligatoire que l'accueil de loisirs soit en possession de l'autorisation, signée des parents, pour amener l'enfant aux urgences en cas de nécessité.

La structure a mis en place divers protocoles selon les situations rencontrées :

- blessures bénignes : les soins sont effectués par un animateur ou la directrice avec l'inscription de celui-ci sur le registre de pharmacie.

- enfant malade : (diarrhée, vomissement, maux de tête, fièvre...) : les parents sont avertis par téléphone pour venir récupérer leur enfant dès que possible.

- accidents graves : protocole d'urgence : appel des secours ensuite des parents, puis poursuite de la procédure indiquée.

Pour les enfants nécessitant un régime spécifique dû à une allergie alimentaire, il est obligatoire de mettre en place un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) avec votre médecin afin de répondre au mieux à cette exigence. En cas de non présentation du PAI, la famille apportera le repas de l'enfant.

9- RESPECT DU MATERIEL ET DES LOCAUX

Les parents comme les enfants se doivent de respecter les lieux qui les accueillent. Ne pas détériorer le matériel prêté, les jeux utilisés durant la journée.

Tout manquement à ces règles pourra être sanctionné et l'association se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement l'enfant du centre de loisirs.

Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur et à l'extérieur des locaux de l'accueil de loisirs.

10- OBJETS PERSONNELS

Il est déconseillé d'apporter des objets personnels de valeurs sur la structure. En cas de perte, vol ou détérioration, la responsabilité de la structure ne sera nullement engagée.

11- TENUES VESTIMENTAIRES

Les enfants doivent avoir également, une tenue vestimentaire adaptée aux conditions climatiques (casquette, vêtement de pluie, ...) et en rapport aux activités prévues.

Des vêtements peuvent être oubliés dans le centre. Pour que nous puissions retrouver leur propriétaire, nous vous conseillons d'y inscrire le nom de votre enfant.

Le Président
Bernard BOUGUES



CAP CAZI

Crèche Caziminu's – ALSH Cazifolie's – Périscolaire Cazirécré

Familles Rurales

47370 CAZIDEROQUE

Téléphone : 05.53.40.77.09

Email : cazifolies@capcazi.fr